

sons que cette industrie soit établie de cette manière, qu'arrivera-t-il? Une réduction immédiate des prix: le prix de la ficelle d'engergage baisserait dans l'Ouest canadien entre 4 et 6c. la livre. En dernière analyse, ceci n'est donc qu'une subvention directe aux cultivateurs de l'Ouest. On ne peut aucunement la regarder comme une subvention à l'industrie qui s'établit. Un honorable député qui siége tout près de moi disait, il y a quelques jours, qu'il s'opposait à cette subvention parce que le Gouvernement ne le subventionnait pas, lui, dans son exploitation agricole. Mais c'est précisément ce qui arrivera si l'on adopte cette résolution. Il y aura des réductions de prix considérables, et le seul qui en bénéficiera, ce sera le cultivateur. Je n'appuierais pas cette résolution à ce point de vue, car je ne crois pas, en somme, que les cultivateurs puissent tirer quelque avantage des subventions.

Il pourrait y avoir quelque espoir de succès pour cette compagnie, s'il ne s'agissait que de la simple expansion d'une industrie américaine, mais comme elle est appuyée par le capital anglais, je ne crois pas qu'elle ait la moindre chance de succès. Les intérêts américains vont-ils abandonner leur marché de l'Ouest canadien au moment même où il n'y a pour eux aucun espoir d'étendre leurs marchés européens, sans faire un seul effort pour écraser cette industrie naissante? S'il y a quelque chose de particulièrement cruel dans la civilisation moderne, quelque chose qui puisse se comparer aux tortures qu'on faisait subir autrefois, c'est d'engager quelqu'un à établir une industrie, dans un pays protectionniste, d'après le système du libre-échange. Je conviens cordialement avec l'honorable chef de l'opposition que si vous adoptez le système protecteur, il vous faut étendre ce système, l'appliquer à tout. Ces gens payeront des droits sur leurs courroies de transmission; non seulement cela, le cultivateur qui doit cultiver le chanvre aura à payer des droits sur ses charrettes, sur ses harnais; et puis, si l'argument de nos protectionnistes est bien fondé, c'est-à-dire, si la protection augmente les salaires, vous aurez ici une industrie établie sur une base libre-échangiste obligée de faire concurrence à la main-d'œuvre d'industries protégées. Or, je suis tout à fait persuadé que cette industrie ne peut être établie de cette manière.

Si le Gouvernement et le public désirent que l'on établisse une manufacture de ficelle d'engergage, il faudrait trouver d'autres moyens. Mais je ne sais pas que l'établissement de cette manufacture soit absolument nécessaire. Rappelons-nous que chaque acre ensemencé de

chanvre représentera un acre de moins d'avoine et de blé, et c'est à ce dernier genre de production que l'Ouest canadien est spécialement adapté. L'honorable député de Nelson (M. Bird) n'est pas présent, mais je crois qu'il a dit que la culture du chanvre dans le Manitoba ne pourrait réussir que dans certaines régions où la terre est tout à fait libre de mauvaises herbes. Il me semble que cette question eût dû être examinée beaucoup plus soigneusement avant d'essayer d'établir une industrie par ce moyen.

M. GOOD: Monsieur le président, je diffère d'opinion avec le très honorable chef de l'opposition, lorsqu'il représente les primes comme une forme de protection. Je ne crois pas au système protecteur, mais si nous devons accorder la protection à certaines industries, je crois que la prime est préférable à un tarif et nous savons ce que nous payons; nous ne payons qu'en proportion de ce que nous avons. L'honorable député de Springfield (M. Hoey) a signalé la situation étrange relativement à cette industrie particulière. Je dis très franchement, que je doute de l'efficacité de ce système de primes aux industries. Il me semble que lorsque la situation sera ce qu'elle devrait être, le capital et le travail utiliseront les ressources naturelles pour la production nécessaire, et nous ne pouvons subventionner longtemps une industrie avec avantage. Mais, en supposant que cette industrie soit désirable, il est hors de doute que, lorsque la situation s'y prêtera, les intéressés y placeront de l'argent et l'exploiteront s'il y a la moindre probabilité de succès. Si, comme le dit l'honorable député de Springfield, cette industrie est condamnée dès le début,—je ne prétends pas exprimer une opinion à ce sujet, mais je crois que son argument est digne d'attention,—si telle est la situation, cela signifie tout simplement que nous passons une certaine somme d'argent à des gens qui risquent une entreprise de cette sorte, et qui s'écroulera tôt ou tard, et notre argent aura été gaspillé.

M. COOTE: Cet argent sera-t-il payé au cultivateur de chanvre? C'est ce que laisse entendre cette résolution.

L'hon. M. FIELDING: Non, il sera payé au manufacturier. Je présume qu'il lui faudra acheter du chanvre du cultivateur, qui ne le lui donnera pas pour rien.

M. COOTE: Quant à payer une prime au chanvre cultivé en Canada versons-la du moins à celui qui le cultive; tout autre arrangement serait injuste. Le ministre n'en convient pas?

Le très hon. M. MEIGHEN: J'espère que le hansard portera le "Très bien" de l'hono-